

Avis publics



AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT VISANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE RELATIVE AUX SERVICES EXERCICE 2026

AVIS EST DONNÉ à l'effet que, conformément à l'article 146 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4), un avis de motion sera donné en vue de l'adoption, à une séance subséquente, d'un règlement sur la taxe relative aux services imposant une taxe sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, pour l'exercice financier de 2026.

Cet avis de motion sera présenté lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du jeudi 27 novembre 2025, à 19 h, qui se tiendra **à la salle Jean-Drapeau, située au 5650, rue D'Iberville, 2^e étage**, en la Ville de Montréal.

Fait à Montréal, ce 19 novembre 2025.

Arnaud Saint-Laurent, OMA
Secrétaire d'arrondissement

Certificat de publication

Je, soussigné, Arnaud Saint-Laurent, secrétaire d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, certifie que j'ai publié l'avis ci-dessus à la date et de la façon suivante ; conformément au *Règlement sur la publication des avis publics de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie* (RCA-142).

☒ Publication sur le site internet de l'arrondissement en date du 19 novembre 2025.

Fait à Montréal, ce 19 novembre 2025.

Secrétaire d'arrondissement
Ville de Montréal - Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie